

Réunion du jeudi 3 octobre 2013 à 18 heures 30

Présents : Mesdames DELFAU, GHILARDI, LAUGIER et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, BOYER, CLEMENT, COTES, DARBELET, PALISSE & PERRIER.

Absent représenté par une procuration : Jonathan PIRE à Raymond COTES

Absente excusée : Martine NUTILE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Le PV la séance précédente est approuvé.

☐ **Personnel communal :** Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification du tableau des emplois à savoir :

- ✓ Suppression de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe affectés à l'école,
- ✓ Création de trois postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, pour y reclasser les deux agents concernés et y nommer un agent arrivé en fin de contrat aidé, afin de prendre en compte les formations effectuées par les personnes chargées de la gestion et de l'animation du centre de loisirs.
- ✓ Instauration de l'IAT pour le service animation
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour y nommer un agent actuellement en CDD.
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps intégrer l'agent affecté à l'agence postale communale au 1^{er} novembre. Le salaire de cet agent sera financé par une aide de la Poste.

☐ **Avancement travaux future mairie :** Les travaux intérieurs sont quasiment terminés. Le déménagement des bureaux actuels est envisagé pour la semaine 43. Un devis a été demandé à une entreprise locale pour la remise en état du jardin (taille des arbres, plantations ...etc).

☐ **Travaux de voirie :** 30 000 Euros ont été inscrits au budget 2013 pour le busage du fossé du chemin du buis, les travaux vont être réalisés prochainement. Il n'y a pas de possibilité de financement pour d'autres travaux de voirie, ils doivent être reportés au budget 2014.

☐ **Vente terrains communaux :** Le conseil municipal par 12 voix et une abstention valide la proposition de vente de la parcelle communale C N° 376 lieu-dit au Vallon de Perous au prix fixé par les Domaines soit 2 250 Euros.

La décision de cession d'une parcelle communale au Mas de Laval est reportée en raison d'un litige entre les copropriétaires.

☐ **Achat terrains future station d'épuration :** Le conseil municipal, dans un souci d'équité entre tous les propriétaires concernés, refuse toute idée d'échange parcellaire et décide d'acquérir les parcelles au prix fixé par les Domaines à savoir 3 Euros le m². Vote à l'unanimité
Mme Laugier est sortie de la salle et n'a pas pris part à cette délibération.

☐ **Dossier Loi sur l'eau pour l'aménagement du quartier des Arvignans:** le devis initial établi par le cabinet CEREG s'élevait à 10 800 € HT, mais les modifications imposées par les services de la DDTM, ont nécessité la reprise des calculs hydrologiques et hydrauliques, et une reprise du dimensionnement des bassins de rétention, ce qui entraîne un avenant d'un montant de 5 000 Euros supplémentaire.

☞ **Reprise du logement 3 avenue du pont :** La commune souhaite reprendre ce bien pour installer dans ces locaux la bibliothèque qui viendra s'insérer dans le projet de réaménagement de l'entrée du village. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la procédure au Cabinet Margall d'Albenas, avocats de la Commune. Les locataires ont été avertis par lettre recommandée en date du 3 septembre 2013.

☞ **Convention bibliothèque :** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un service public de lecture, en confie le fonctionnement à l'association « Bibliothèque G & J Demaison » et approuve les termes de la convention entre la Commune et l'Association.

La séance est levée à 19 h 30